

ABONNEMENT.
 Pour l'année.... 12s-6d.
 six mois... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.

Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, recr,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 9 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry No. 14. }

Ephémérides.

[POUR LE 9 OCTOBRE.]

1793 (18 Vendémiaire an II).
 Prise de Lyon par l'armée de la Convention, après
 soixante-dix jours de siège. Kellermann com-
 mandait en chef. Le quart de la ville fut consu-
 mé par le feu.

"Je n'ai plus que la tête et le tronc; eh bien!
 c'est pourtant moi qui vais donner le premier coup
 de marteau à la seconde ville de l'empire français,
 pour la démolir."

COUTHON.

JOURNAL RELIGIEUX.

DE L'ANGLICANISME

en présence du

Catholicisme Irlandais,

**DU PRESBYTÉRIANISME ÉCOSAIS ET DU
 PUSEÏSME ANGLAIS.**

Des signes apparaissent à l'horizon de
 l'empire britannique, qui annoncent que
 le grand *ministre de Dieu au département
 de ce monde*, le temps, prépare un acte
 d'éclatante justice : le terme approche évi-
 demment de l'usurpation sacrilège dont
 Henri VIII, dans l'empirement de ses
 horribles passions, s'est rendu coupable,
 lorsqu'il a cru se substituer, à l'égard de
 son pays, au vicair de Jésus-Christ sur
 la terre, en proférant ce blasphème :

Je ceignis la tiare et marchai son égal.

S'il est interdit encore à la prévoyance
 humaine de calculer le nombre des années
 qui s'écouleront avant l'expiration des dé-
 lais du châtement providentiel, il n'en est
 pas moins visible que le schisme anglican
 chancelle sur sa base, fragile comme toute
 pierre sur laquelle la main de l'homme pré-
 tend édifier un établissement religieux.

Voyons, dans un court aperçu, quelle
 est aujourd'hui la position de l'anglicanisme
 en présence du catholicisme, revendiquant
 son affranchissement en Irlande, du pres-
 bytérianisme écossais, se scindant en deux
 sectes, et enfin du puseïsme d'Oxford, en-
 fant prédestiné à un avenir inconnu, mais
 dont l'existence pourra coûter la vie à la
 mère qui l'a porté dans son sein, l'Eglise
 établie par la loi.

Personne n'ignore que la malheureuse
 Irlande gémit sous une veige de fer depuis
 que le sceptre de la tyrannique Angleterre
 pèse sur cette contrée généreuse. Cet
 atroce despotisme remonte au xiii^e siècle;
 dès cette époque, les Irlandais, traités ou-
 vertement en *ennemis* par les Anglais, et
 désignés sous ce nom jusque dans le langa-
 ge officiel du parlement, furent mis hors
 la loi de l'humanité, puisque tout individu
 de race anglaise pouvait impunément don-
 ner la mort à tout Irlandais, sans distinc-
 tion d'âge ni de sexe. Une ère plus affreuse
 encore commença pour l'Irlande avec le
 xviii^e siècle, lorsque l'exemple et l'auto-
 rité d'un roi luxurieux entraînèrent l'An-
 gleterre à une apostasie, qui fut une œuvre
 de sang et de spoliation. L'intolérance
 anglicane et la fidélité irlandaise à la foi
 paternelle donnèrent alors au monde le
 spectacle d'une lutte, où l'héroïsme des
 martyrs pouvait seule égaler la rage de leurs
 bourreaux.

Le traité solennel de Limerick, obtenu
 enfin par les Irlandais à la pointe de l'épée,
 leur assurait l'exercice libre et incontesté
 de leur religion. Mais l'Irlande, plus
 qu'aucune autre nation, devait apprendre
 à ses dépens que la foi punique n'a pas été
 ensevelie sous les ruines de Carthage. Le
 traité de Limerick fut violé par acte du
 parlement anglais. L'aristocratie qui s'é-
 tait enrichie des catholiques se crut inté-
 ressée à les priver, en Irlande, de leurs
 droits de citoyens et même d'hommes : l'es-
 clavage légal fut désormais le partage des
 victimes de la spoliation. Les rigueurs
 jouées de ce code d'oppression barbare
 s'étaient un peu ralenties lors de la guerre
 d'Amérique, et pendant notre révolution.
 Mais l'humanité n'avait été pour rien dans
 cet allègement du sort des infortunés Ir-
 landais; c'était la peur qui avait arraché
 ces concessions à l'Angleterre, et cette
 puissance prit sa revanche en 1800, en
 privant l'Irlande de la seule garantie lui-
 sée à ses intérêts matériels, en lui enlevant
 son parlement national, où toutefois les
 catholiques ne siégeaient point. Ajour-

d'hui, les temps semblent mûrs pour la
 réparation de tant d'injustices et de mons-
 truosités accumulées, depuis tantôt sept
 siècles : l'acte d'émancipation des catho-
 liques ne doit pas longtemps son complète-
 ment; et si, en dépit de cet acte, l'état
 présent de l'Irlande est encore la servitude
 du catholicisme sous le joug d'airain des
 protestants, l'espoir est permis à la géné-
 ration actuelle de voir le terme de ce long
 esclavage.

Dans cette génération un homme s'est
 rencontré, qui n'aime que son Dieu plus
 que sa patrie. Fort de toutes les qualités
 qui font le grand citoyen en même temps
 que de toutes les vertus qui font le chré-
 tien exemplaire, il a voué à la délivrance
 de sa chère Erin tout ce que le ciel lui a
 accordé de puissantes facultés. Son in-
 comparable éloquence populaire est le
 sceptre avec lequel il règne sur ses com-
 patriotes, et son autorité, toute morale in-
 tellectuelle, est plus respectée et plus obéie
 que celle d'aucun roi du monde. Dans
 ces fréquents meetings, où un peuple, qui
 aurait tant d'injures à venger, s'assemblait
 naguère par centaines de mille, pour ré-
 cueillir sa règle de conduite des lèvres
 d'O'Connell, entendit-on jamais celui qui
 l'Irlande salua du nom de son libérateur
 prononcer une seule parole révolutionnaire,
 faire un seul appel à la violence? Non, le
 droit, la justice et la légalité, voilà les seules
 armes qu'il veuille employer quelques soient
 les procédés du gouvernement anglais à
 son égard, et dont sauf le cas de légitime
 défense, il permette l'usage au peuple qu'il
 dirige l'ascendant de son caractère. Il
 n'y a qu'une nation aussi essentiellement
 catholique que la nation irlandaise qui puis-
 se s'élever au-dessus des passions huma-
 nes, pour ainsi dire, jusqu'à cette haute
 modération politique qui déconcerte l'habi-
 leté de Robert-Peel. Quelle digue, en
 effet, opposer à cette agitation absolument
 pacifique, qui ne veut attenter à aucun
 droit, et qui ne demande que la jouissance
 de celui de sujet libre de la Grande-Bre-
 tagne pour tout Irlandais? De là, les hési-
 tations du cabinet anglais, où les préjugés